

Le sport a une fonction sociale et citoyenne



Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports.

À quelques jours de la Coupe du monde de football, *Convergence* a rencontré Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports. Une occasion d'aborder le sport et l'insertion ainsi que le projet sur le statut du bénévole.

Pensez-vous que le sport puisse être un moyen d'insertion ?

La fonction sociale et citoyenne du sport est indéniable : le sport, par sa dimension éducative, permet à un individu de se construire ; les valeurs du sport offrent, notamment par le respect des règles et le respect de l'autre, un modèle de comportement civique valable bien au-delà du stade ; une animation sportive de proximité participe directement au resserrement du tissu social ; enfin, le sport est peut-être le gage d'une véritable insertion professionnelle, car il représente des métiers et des emplois.

Mais le sport n'est pas "intégrateur" par nature ; l'insertion par le sport ne peut être efficace que si le sport et l'insertion sont appréhendés comme un processus éducatif et culturel, en tant que tel, ce qui suppose de mettre l'accent sur le durable, au-delà des actions sportives ponctuelles.

Pour autant, les activités sportives ne sauraient être survalorisées ; le sport ne saurait être une panacée et remédier, par sa seule action, à toutes les difficultés sociales tant les problèmes posés nécessitent des traitements d'une autre envergure. Pour permettre cette insertion, nous favorisons l'accessibilité des jeunes aux pratiques sportives. C'est pourquoi nous travaillons actuellement, dans le cadre d'un sous-groupe de réflexion du CFJ (Conseil permanent de la jeunesse), à l'élaboration d'une charte d'accueil des jeunes au sein des associations sportives.

Une loi contre l'exclusion est en débat. Dans celle-ci une part est consacrée aux loisirs. Votre ministère s'inscrit-il dans ce projet ? Si oui, quelle place peuvent prendre les associations de solidarité comme la nôtre ?

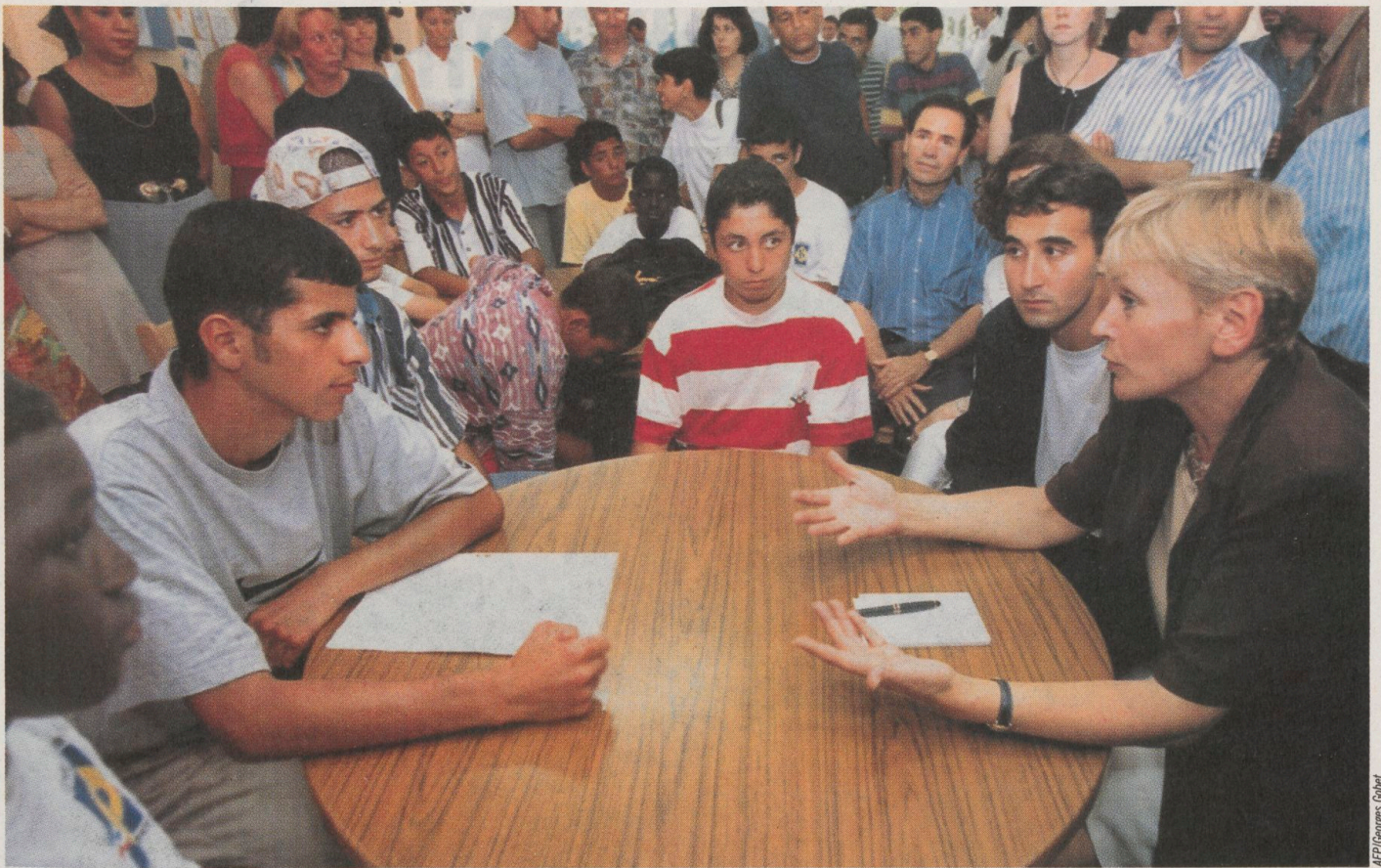
Je me félicite qu'enfin cette loi devienne une réalité, que les ministères aient été associés à son élaboration et qu'elle mobilise dix-sept fois plus d'argent que n'en avait prévu le précédent gouvernement.

Il faut le rappeler : le ministère de la Jeunesse et des Sports est essentiellement un ministère de l'éducation qui agit dans un cadre autre que celui de l'école, du travail ou de la famille. Les activités de loisirs, culturels, sportifs ou simplement récréatifs s'exercent dans un cadre collectif et sont librement choisies par ceux qui les pratiquent. Elles visent prioritairement le développement, l'épanouissement de la personne, de sa sensibilité, de ses savoir-faire et de son savoir-être, dans sa vie privée comme dans sa vie sociale. La finalité éducative est donc fortement rattachée à la formation de l'homme et du citoyen.

Il est clair, dans ces conditions, que les loisirs ainsi conçus contribuent à prévenir et lutter contre les exclusions.

C'est pourquoi, le ministère de la Jeunesse et des Sports a proposé plusieurs actions lors des travaux d'élaboration de la loi. Certaines ont été retenues à ce titre, les autres seront réexaminées dans le cadre du projet de loi de finances pour 1999.

Pour les premières, on re-



Marie-George Buffet lors d'une rencontre avec des jeunes de la cité du Castellans dans les quartiers Nord de Marseille.

AFP/Georges Cobet

tiendra les mesures destinées à "garantir l'accès à la culture pour tous" dont la mise en œuvre relève à la fois du ministère de la Jeunesse et des Sports et du ministère de la Culture : accès aux biens et aux équipements culturels, développement de la pratique des amateurs, apprentissages artistiques, développement de la lecture et de l'écriture.

L'autre volet adopté concerne "l'égalité des chances par le sport" et cible notamment les pré-adolescents (11-14 ans).

Les associations comme le Secours populaire français, qui disposent de l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire peuvent, dans le cadre de leur convention d'objectifs avec le ministère de la Jeunesse et des Sports, proposer des actions

qui poursuivent des objectifs.

Le bénévolat sportif est important. Une enquête de l'INED montre que 33% des bénévoles le sont dans le sport. Qu'en pensez-vous ?

Les bénévoles qui jouent, en particulier dans le monde sportif, un rôle majeur sont la richesse de nos associations. Alors que le tissu social se distend, notamment dans les quartiers qui connaissent des difficultés économiques exacerbées, on ne dira jamais assez l'importance des bénévoles et de leur engagement humaniste, citoyen, à même de faire vivre de petites associations, de mobiliser des jeunes sur un projet, de réinsuffler la volonté de "faire ensemble", de "vivre ensemble".

A ce titre, ma conviction est

que les bénévoles doivent rester la force essentielle de la structure sportive dans le cadre des fédérations.

Le Premier ministre m'a officiellement chargée de conduire une concertation interministérielle appelée à aboutir, en 1999, à un projet de loi sur le bénévolat qui permette de consacrer la reconnaissance sociale de l'engagement des bénévoles et d'introduire des mesures concrètes destinées à faciliter l'exercice de leurs fonctions.

Aujourd'hui 72 000 bénévoles font vivre le Secours populaire. Vous qui travaillez à un statut du bénévolat, pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Le bénévolat constitue le fondement de la vie associative et les millions d'hommes et de

femmes engagés dans les associations pour l'intérêt de tous, doivent être encouragés. C'est pourquoi j'ai souhaité engager une large réflexion sur ce sujet.

Il me paraît important de permettre à tous ceux qui se consacrent aux autres et à la collectivité d'exercer leur engagement dans les meilleures conditions et en les assurant d'une réelle reconnaissance.

Des dispositifs existent déjà, ils doivent faire l'objet d'une plus grande information, d'autres doivent être inventés, ceux-là seront au cœur des réflexions et propositions. Je pense par exemple à un statut du bénévole s'apparentant à celui de délégué du personnel et à la prise en compte de la responsabilité associative dans le cursus universitaire et professionnel.

Pages réalisées par Anne-Marie Cousin.

« Les bénévoles doivent rester la force essentielle de la structure sportive dans le cadre des fédérations. »